

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Christophe BOURDET - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Isabelle BAUDRY - Franck MIGNAT - Carla AFONSO DA CRUZ - Karine RABES - Eric LIVET - Philippe TERRANA - Romain CLERGEAU - Julien QUERE

Excusés représentés : Françoise SERRE représentée par Jean MOUZAT - Catherine VIDAL représentée par Jean-Pierre VERGNE - Vanessa CARAMINOT représentée par Christophe BOURDET

Excusés non représentés :

Christophe BOURDET est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2026

Délibération 2026-034

Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 05 juin 2026

Le conseil municipal s'est réuni en la Mairie, le 5 juin 2026 à 20 heures 30.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de :

- Madame Evelyne LAVENU
- Madame Isabelle BAUDRY
- Monsieur Christophe BOURDET
- Monsieur Julien QUERE

La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

b) Élection des délégués

Ont fait part de leurs candidatures : Jean MOUZAT - Christophe BOURDET - Catherine VIDAL - Karine RABES - Julien QUERE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- monsieur Jean MOUZAT : 14
- monsieur Christophe BOURDET : 13
- madame Catherine VIDAL : 12
- madame Karine RABES : 3
- monsieur Julien QUERE : 3

Monsieur Jean MOUZAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur Christophe BOURDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Madame Catherine VIDAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Ont fait part de leurs candidatures : Isabelle BAUDRY - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Karine RABES - Julien QUERE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- monsieur Isabelle BAUDRY : 12
- monsieur Jean-Pierre VERGNE : 12
- madame Evelyne LAVENU : 11
- madame Karine RABES : 6
- monsieur Julien QUERE : 4

Madame Isabelle BAUDRY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur Jean-Pierre VERGNE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Madame Evelyne LAVENU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Membres présents : 12
Membres absents : 3

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 09/06/2026

Transmis au représentant de l'Etat le 08/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 019-211904206-20260605-DELIB2026034-DE



Le Maire,
Jean MOUZAT

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le



ID : 019-211904206-20260605-DELIB2026034-DE

